

CHAMPIONNAT ROMAND UNION OPEN DE NATATION ARTISTIQUE 2026

Dates :	Samedi 6 et dimanche 7 juin 2026
Organisateur :	PULLY
Adresse piscine :	Piscine couverte du collège de Pully Avenue des Collèges 13 1009 Pully Privilégier les transports en commun car ils effectuent des travaux et pas beaucoup de places de parcs. Parkings payants de la Coop ou de la Migros, et dans les alentours zones blanches 2h.
Juge arbitre :	Pamela Nicod
Responsable résultats :	Benoit Grégoire : benoit.gregoire@hotmail.fr Magenat Bénédicte (examen) : benedicte.magenat@bluewin.ch
Conditions de participations :	Selon l'article 5 du règlement 10.9 F (CRJ4-NA) 2026.
Licences :	Licence annuelle
Programme :	Sera établi selon les inscriptions reçues.
Inscriptions :	Les inscriptions se font auprès des deux juges arbitres au format Excel ainsi que sur le nouveau système artswim. Veuillez les envoyer aux courriels ci-dessous. Pamela Nicod : pamela.fischer88@gmail.com
Délai d'inscriptions :	Le samedi 9 mai 2026 minuit.
Jury :	Selon l'article 11 et 11bis du règlement 10.9 F (CRJ4-NA) 2026. Voir le fichier annexé par rapport aux articles nommés ci-dessus.
Coach Card :	Les coachs cards doivent être soumises online dans le système de Swiss Aquatics et envoyées aux juges arbitres au format PDF, pour le : Le mercredi 27 mai 2026 minuit.
Tirage au sort U3 :	Afin de faciliter la tâche des juges arbitres, il n'y aura pas de tirage au sort suite aux résultats des figures imposées. Le tirage au sort des routines libres sera effectué avant la compétition par les juges arbitres. (cf. règlement 10.7 F (CRU-NA) 2026.)
Catégories :	Catégorie U1 et Uplus: une catégorie uniquement : U1 = U1 + Uplus.
Finances :	Voir le règlement tarif annexé.

Association RSR - Artistic Swimming

Association des clubs de la Région Suisse Romande de la FSN

Les frais de starts seront à payer dès réception de la facture envoyée par la Trésorière de la région.

Amende : Voir le règlement tarif annexé.

Inscriptions tardives : **Aucune inscription tardive ne sera acceptée.**

Retrait : **Le mercredi 27 mai 2026 minuit.**

Envoi des musiques : Adresser électroniquement par **Wetransfer** au format MP3 à l'adresse électronique ci-dessous :

musiquescruoj4@gmail.com

Le délai pour l'envoi des musiques est fixé au :

Le mercredi 27 mai 2026 minuit.

En notifiant, le club, la catégorie, le ballet, le nom de la/du nageuse/eur ou des nageuses/eurs (duos).

Exemples :

MEYR/J2/Solo libre/Jardin Ariane

MEYR/J1/Duo libre/Bossy Saskia-Jardin Ariane

MEYR/Elite/Groupe tech/Jardin Ariane

Absences : Les certificats médicaux concernant les absences le jour de la compétition sont à transmettre au juge arbitre dans les 48 heures après la fin de la compétition (la finance d'inscriptions restent dues).

Attention la date notifiée sur le certificat médical doit être ultérieure ou le jour de la compétition. Soit avant le 6 juin ou 6 juin ou 7 juin 2026. Le certificat médical daté du 8 juin 2026 ne sera pas pris en compte.

ASSOCIATION ROMANDE DE NATATION
Commission technique de Natation Artistique
Mélisande Jaccard - Secrétaire

Association RSR - Artistic Swimming

Association des clubs de la Région Suisse Romande

Règlement 10.7 F-bis

Championnat Romand Union Open de Natation Artistique (CRUO-NA)

Edition 2026

Art. 1 : But

Le Concours Romand Union Open de Natation Artistique (CRUO-NA) est un concours officiel de Swiss Aquatics au sens de l'art. 3.4 du RGC. Il a pour but d'encourager la pratique de la natation artistique.

Art. 2 : Champ d'application

Le présent règlement et ceux correspondants de la Swiss Aquatics et World Aquatics régissent le CRUO-NA.

Art. 3 : Attribution

La commission technique romande de natation artistique (CTR-NA) a pour tâche de trouver un organisateur du CRUO-NA, l'attribution définitive étant du ressort de l'assemblée des délégués de l'Association Romande de Natation.

La date du concours est arrêtée par la CTR-NA.

Art. 4 : Publication

Le comité technique romand de natation artistique (CTR-NA) fait parvenir une invitation à tous les clubs suisses et étrangers pratiquant la natation artistique, au comité régional et à ses propres membres.

Art. 5 : Conditions de participation

Tous/tes concurrents/es remplissant les critères ci-dessous peuvent s'inscrire :

Licenciée dans un club romand

Catégorie U3 dames	12 ans et plus jeunes	test 2 minimum
Catégorie U3 messieurs	12 ans et plus jeunes	test 2 minimum
Catégorie U2 dames	15 ans et plus jeunes	test 2 minimum
Catégorie U2 messieurs	16 ans et plus jeunes	test 2 minimum
Catégorie U1 dames	24 ans et plus jeunes	test 3 minimum
Catégorie U1 messieurs	24 ans et plus jeunes	test 3 minimum

La catégorie est déterminée par l'âge de l'athlète la/le plus âgé/e, remplaçants/es non-inclus/es.

L'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre) détermine la catégorie d'âge de la saison. (Ex : saison 2024-2025, l'âge est calculé avec l'année civile 2025).

Les athlètes nageant durant la saison des ballets libres en catégories (J3, J2, J1, Séniors), que ce soit dans les Cups, compétitions régionales, nationales et internationales, avant et/ou après celles-ci ; ne peuvent pas participer dans la catégorie union.

Art. 6 : Inscriptions

Les clubs romands inscrivent leurs athlètes dans les délais et à l'adresse mentionnés sur l'invitation.

Art. 7 : Déroulement et programme

Le CRU-NA se déroule comme décrit ci-dessous :

Catégorie U3 :

- a) Une compétition composée de figures imposées
- b) Un programme libre solo, duo, duo mixte, groupe

Les figures imposées et les programmes libres sont mis conjointement et valent chacun 100% du résultat final.

Catégorie U2/U1 :

Programme libre solo, duo, duo mixte, groupe, combiné/acrobatique comptant 100% avec classement direct.

Au maximum deux hommes peuvent participer aux ballets d'équipes.

Art. 8 : Emoluments

Les émoluments, arrêtés par la CTR-NA, sont à verser à la région romande, dans un délai de trois semaines après l'envoi de la facture par le trésorier de la région ou la DT. Passé ce délai, le club qui ne se sera pas acquitté d'une facture recevra une amende de 100.- CHF, et sera interdit de start jusqu'au paiement total des sommes dues.

Le club organisateur paie ses émoluments, mais reçoit une indemnité fixée par la CTR-NA.

Voir le document Annexes concernant les tarifs, amendes et différents frais.

Art. 9 : Ordre des départs

Compte tenu des inscriptions reçues, il sera procédé au tirage au sort de l'ordre des concurrents/es. La liste des départs sera publiée pour les figures imposées et les libres.

Une différence de + ou – 05 secondes est tolérée.

Art. 10 : Jury

Le/La juge-arbitre, juge arbitre assistant/e, responsable des résultats et responsable des résultats assistant/e sont désignés/es et indemnisés/es par la CTR-NA.

Les clubs participants devront mettre à disposition : Voir le document Annexes concernant le/la jury.

Art. 10 bis : Jury insuffisant

Si un club participant ne fournit pas le nombre de juges prescrit, la CTR-NA se réserve le droit de refuser une partie des athlètes de ce club ou de mettre une amende. Il est toutefois possible de demander de l'aide à un autre club disposant de plus de juges.

Art. 11 : Challenge et récompenses

Le CTR-NA attribue les récompenses suivantes pour les soli, duo, duo mixte, groupe, groupe combiné/acrobatique pour le CRUO-NA :

- 1e rang médaille d'or
- 2e rang médaille d'argent
- 3e rang médaille de bronze

Les hommes seront joints au classement des femmes en U3 uniquement.

Art. 12 : Titre

Il sera attribué au(x) premier(s)/ière(s) représentant(s)/te(s) romand(s)/e(s) du CRUO-NA le titre de :

Champion(s)/ne(s) Romand(s)/de(s) Union Open de Natation Artistique (solo, duo, duo mixte, groupe libre, groupe combiné), année, catégorie.

Art. 13 : Cahier des charges de l'organisateur

La description des installations requises nécessaires et détails d'organisation sont consignés dans un cahier des charges édictées par la CTR-NA.

Le présent règlement a été approuvé lors de l'assemblée des délégués romands à Echandens, le 29 octobre 2025. Il entre en vigueur immédiatement.

SWISS AQUATICS
Association Romande de Natation

Le président

Arnaldo Fedrigo

La directrice technique
Natation Artistique

Ariane Jardin

Annexes

Table des matières

JURY	2
Compétitions Figures & Chorégraphies	2
Tests	3
TEMPS ET DÉDUCTIONS	4
Temps	4
Dédutions	5
TARIFS NATATION ARTISTIQUE	6
Inscriptions	6
Amendes	7
Facturation	8
Défraiement	8
Location	8
AGES	9

JURY

Compétitions Figures & Chorégraphies

Ceci est valable pour toutes les compétitions.

Le/la juge arbitre, le/la juge arbitre assistant/e et le/la responsable des résultats sont désignés et indemnisés par la CTR-NA.

Juges secrétaire :

Ils fonctionnent comme secrétaire, chronométreurs, speaker, musique, startorder.

Figures imposées :

- Figures 12 ans et plus jeunes = **juge F1 minimum (Tests 2 et 3), (Cat. J4/J3/U3).**
- Figures 15 ans et plus jeunes = **juge F2 minimum (Tests 2-4), (Cat. J2).**
- Toute catégorie = **F3 promotion**

Compétitions libres :

- 15 ans et plus jeunes = **juge R1 minimum**

Compétitions libres et techniques :

- 18 ans et plus jeunes = **juge R2 minimum**
- Toute catégorie = **juge R3 minimum**
- Toute Catégorie = **R4 promotion**

Contrôleurs/euses de synchronisation :

- Juge SY (ils ne sont pas limités par un conflit d'intérêt)

Contrôleurs/euses de difficultés :

- 12 ans et plus jeunes = **DC1 minimum**
- Toute catégorie = **DC2**
- **Les contrôleurs/euses difficultés ne seront pas limités/es par un « conflit d'intérêt ».**

Les clubs participants devront mettre à disposition par jour :

Nombre nageurs	Nb juges qualifiés/SY	Nb juges DTC	Nb juges Sec.
1-10	1	1	1
11-20	2	1	1
Dès 21	3	1	2

Attention diverses remarques à prendre en compte :

- **Les clubs doivent mettre des juges ayant les degrés requis qui correspondent au niveau des nageurs qu'ils inscrivent.**
- **Les clubs informent les juges qu'ils fonctionnent sur la/les journée(s) selon le planning du juge arbitre.**
- **Les clubs doivent trouver 1 juge remplaçant en cas de désistement du juge mentionné lors de l'inscription.**
- **Le/La juge arbitre essaie de préparer le planning des juges selon les diverses doléances des clubs, mais s'octroie la liberté de mettre un juge sur la chaise même s'il y a conflit d'intérêt.**
- **Pour les juges fonctionnant comme secrétaire, le conflit d'intérêt n'existe pas.**

Tests

Ceci est valable pour toutes les Journées de compétitions de tests.

Le/la juge arbitre désigné/e et indemnisé/e par la CTR-NA.

Juges secrétaire :

Ils fonctionnent comme écrire les mesures des grand-écarts, souplesse épaules et arches que les juges qualifiés prennent.
Si pas ordinateur, calcul les tests.

Niveau des juges requis lors des inscriptions concernant les compétitions de tests :

Test	Juge F4/R4	Juge F4/R3	Juge F3/R2	Juge F2/R1	Juge F1
2			1		2
3 + 4 + Masters		1		2	
5		1	2		

Juges qualifiés requis par test selon le règlement Swiss Aquatics :

- Tests niveaux 2
 - F1/R1 minimum
- Tests niveaux 3, 4 et masters
 - F2/R1 minimum
- Tests niveaux 5
 - F3/R2 minimum

Les clubs participants devront mettre à disposition selon le règlement de Swiss Aquatics :

- 1 à 6 athlètes : 1 juge qualifié + 1 juge secrétaire
- 7 à 14 athlètes : 2 juges qualifiés + 1 juge secrétaire
- 15 à 24 athlètes : 3 juges qualifiés + 1 juge secrétaire
- 25 à 32 athlètes : 4 juges qualifiés + 2 juges secrétaires
- Plus de athlètes : 5 juges qualifiés + 2 juges secrétaires

Attention diverses remarques à prendre en compte :

- Les clubs doivent mettre des juges ayant les degrés requis qui correspondent au niveau des athlètes qu'ils inscrivent.
- Les clubs informent les juges qu'ils fonctionnent sur la journée selon le planning du juge arbitre.
- Les clubs doivent trouver 1 juge remplaçant en cas de désistement du juge mentionné lors de l'inscription.
- Le juge arbitre essaie de préparer le planning des juges selon les diverses doléances des clubs, mais s'octroie la liberté de mettre un juge sur la chaise même s'il y a conflit d'intérêt.

TEMPS ET DÉDUCTIONS

Temps

CATEGORIES	SOLO	DUO/MIXTE	GROUPE	FREE COMBINATION & ACORBATICS
Junior (J1) / Sénior technique	2.00	2.20	2.50	
Junior (J1) / Sénior libres	2.15	2.45	3.30	3.00
Jeunesse 2 (Youth)	2.00	2.30	3.00	3.00
Jeunesse 3	2.00	2.30	3.00	3.00
Jeunesse 4 et U3	1.30	2.00	2.30	
MASTERS technique *	2.00	2.20	2.50	
MASTERS libre *	2.15	2.45	3.30	3.00
Union Synchro – U1	2.00	2.30	3.00	3.00
Union Synchro – U2	1.45	2.15	2.45	2.45

Il y a une allocation de cinq (5) secondes de moins ou plus sur le temps imparti.

(sauf indications spéciales dans le tableau)

***Pour les Masters, il n'y a pas de temps minimum sur le temps imparti.**

Temps de marche et la mise en place dans l'eau maximum

CATEGORIES	SOLO/DUO	DUO MIXTE/GROUPE/ACROBATIQUE/ FREE COMBINATION
Junior (J1) / Sénior technique	0.20	0.30
Junior (J1) / Sénior libres	0.20	0.30
Jeunesse 2 (Youth)	0.20	0.30
Jeunesse 3	0.20	0.30
Jeunesse 4 et U3	0.20	0.30
MASTERS technique *	0.20	0.30
MASTERS libre *	0.20	0.30
Union Synchro – U1	0.20	0.30
Union Synchro – U2	0.20	0.30

Déductions

Figures imposées

- Non réalisation de la figure annoncée note : 0
- La figure ne comporte pas tous les éléments requis note : 0

Catégories J3-J4-U3

- Si l'athlète ne réalise pas la figure correcte, il sera autorisé à la refaire et aura 1 point
- S'il échoue une seconde fois note : 0

Routines

Par athlètes en moins dans un groupe 0.5 point

Ci-dessous récapitulatif de World Aquatics

23. SUMMARY OF PENALTIES FOR VIOLATIONS OF THE RULES

TYPE OF DEVIATION	TECH ROUTINES	FREE ROUTINES	ACROBATIC ROUTINE	FREE COMBINATION	RULE TO APPLY	DEDUCT FROM SCORE FOR
Deck Walk-on time limit exceeded	-8 points	-8 points	-8 points	-8 points	AS 18.1.1, AS 18.2.1, AS 18.3.1, AS 18.4.2, AS 18.5.1, AS 18.6.1, AS 18.7.1, AS 18.8.2, AS 18.9.2, AS 18.10.2	Routine
Deck Movements time limit exceeded	-8 points	-8 points	-8 points	-8 points	AS 18.1.2, AS 18.2.2, AS 18.3.2, AS 18.4.3, AS 18.5.2, AS 18.6.2, AS 18.7.2, AS 18.8.3, AS 18.9.3, AS 18.10.3	Routine
New Start: routine is interrupted, and a new start is allowed	-2 points	-2 points	-2 points	-2 points	AS 18.1.3, AS 18.2.3, AS 18.3.3, AS 18.4.4, AS 18.5.3, AS 18.6.3, AS 18.7.3, AS 18.8.4, AS 18.9.4, AS 18.10.4	Routine
Overall Routine Time - (less or more)	-8 points	-8 points	-8 points	-8 points	AS 18.1.4, AS 18.2.4, AS 18.3.4, AS 18.4.5, AS 18.5.4, AS 18.6.4, AS 18.7.4, AS 18.8.5, AS 18.9.5, AS 18.10.5	Routine
Deliberate Use of Bottom to Propel	-8 points	-8 points	-8 points	-8 points	AS 18.1.6, AS 18.2.6, AS 18.3.6, AS 18.4.7, AS 18.5.6, AS 18.6.6, AS 18.7.6, AS 18.8.7, AS 18.9.7, AS 18.10.7	Routine
Deliberate Use of Bottom to Assist	-8 points	-8 points	-8 points	-8 points	AS 18.2.7, AS 18.3.7, AS 18.4.8, AS 18.6.8, AS 18.7.7, AS 18.8.8, AS 18.9.8, AS 18.10.8	Routine
Exceeding Number of Predetermined Elements	-2 points	-2 points	-2 points	-2 points	AS 18.1.8, AS 18.2.9, AS 18.3.9, AS 18.4.10, AS 18.5.8, AS 18.6.9, AS 18.7.9, AS 18.8.10, AS 18.9.10, AS 18.10.10	Element
Omit all, part or incorrect action or Technical Required Element	Zero (0)				AS 18.1.9, AS 18.2.10, AS 18.3.10, AS 18.4.11	Element
TRE ORDER Tre#1 to #5 out of order	Zero (0)				AS 18.1.10, AS 18.2.11, AS 18.3.11, AS 18.4.12	Element
Additional Routine Requirement #6 in Appendix 2	-8 points (Solo)				AS 18.1.11	Element
General Requirement #6 in Appendix 2	-2 points (Duet, Team)				AS 18.2.12, AS 18.4.13	Element
Additional Routine Requirement #6 & #7 in Appendix 2	-8 points (Women Duet, Team)				AS 18.2.13, AS 18.4.14	Element
General Requirement #7 in Appendix 2	-2 points (Mixed Duet, Team)				AS 18.3.12	Element
General Requirements - Appendix 5				-2 points	AS 18.10.12	Routine
General Requirements #1-Appendix 5				-2 points	AS 18.10.12	Element
Additional Routine Requirement #4,5,6 and 7 in Appendix 2	-2 points (Mixed Duet)				AS 18.3.13	Element
Less than Eight (8) Swimmers	-0.5 (Team)	-0.5 (Team)	-0.5		AS 18.4.1, AS 18.8.1, AS 18.9.1	Total Score
Less than Ten (10) Swimmers				-0.5	AS 18.10.1	Total Score
Maximum of one (1) Circle Pattern	-2 points (Team)				AS 18.4.16	Element
Not including a skill from every Family		-8 points			AS 18.5.9, AS 18.6.10, AS 18.8.11	Element

*The number and the description of required routine components are included in Appendixes to the Rules

TARIFS NATATION ARTISTIQUE

Inscriptions

Championnat Romand Masters (CRM)

Solo libre	CHF 20.-
Solo technique	CHF 20.-
Duo libre	CHF 30.-
Duo technique	CHF 30.-
Groupe libre	CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.-
Groupe technique	CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.-
Groupe combiné	CHF 15.- par nageuse / max CHF 150.-

Championnat Romand (CR)

Figures imposées	CHF 20.-
Solo libre	CHF 20.-
Solo technique	CHF 20.-
Duo libre	CHF 30.-
Duo technique	CHF 30.-
Groupe libre	CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.-
Groupe technique	CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.-
Groupe combiné / acrobatique	CHF 15.- par nageuse / max CHF 150.-

Championnat Romand des Clubs (CRC)-(CRCO)

Figures imposées	CHF 15.-
------------------	----------

Championnat Romand Union (CRU)-(CRUO)

Figures imposées	CHF 20.-
Solo	CHF 20.-
Duo	CHF 30.-
Groupe	CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.-
Groupe combiné / acrobatique	CHF 15.- par nageuse / max CHF 150.-

Championnat Romand J4 (CRJ4)

Figures imposées	CHF 20.-
Solo	CHF 20.-
Duo	CHF 30.-
Groupe	CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.-

Amendes

Championnat Romand Masters (CRM), Championnat Romand (CR),
Championnat Romand Union (CRU)-Championnat Romand Union Open (CRUO),
Championnat Romand J4 (CRJ4),
Championnat Romand des clubs (CRC), Championnat Romand des Clubs Open (CRCO)

Absence avec certificat médical	la finance d'inscription reste due
Absence sans certificat médical (après la date de retrait)	CHF 20.- en plus de la finance d'inscription

Lorsqu'une/un athlète d'un duo est absent/e, l'amende n'est comptabilisée qu'une seule fois.

Toutes compétitions

Participation avec un groupe J3, J2, J1 à une compétition à l'étranger sur les dates d'une compétition romande	CHF 500.- (Excepté sous demande d'Artistic Swimming)
Jury insuffisant ou retiré sans remplacement à juge équivalent	CHF 50.- par juge
Inscription tardive ou incomplète	CHF 100.-
Coach Card tardive	CHF 100.-

Facturation

Formation de juges secrétaires :	CHF 20.-	
Forfait Cadre Romand Junior	CHF 2'500.-	
Forfait Cadre kid's J3	CHF 50.-	par jour
Forfait Masters Class J4	CHF 50.-	par jour

La facture sera envoyée aux clubs participants.

Défraiement

« PRÊT » DE JUGE

50.- / par jour + logement, déplacement et nourriture (à la charge du club engageant le juge)

JUGES ARBITRE et RESPONSABLES DES RESULTATS

(appliqué au niveau Romand pour les juges de la Région Romande)

Juge arbitre (journée de test)	CHF 135.-	par jour
Juge arbitre (compétition de figures imposées et routines)	CHF 135.-	par jour
Juge arbitre assistant/e (compétitions de routines)	CHF 135.-	par jour
Responsable des résultats (compétitions de figures imposées et routines)	CHF 135.-	par jour
Responsable des résultats assistant (compétitions routines)	CHF 135.-	par jour
Juge arbitre (formation des juges secrétaires)	CHF 60.-	par jour
Frais papier/encre	CHF 50.-	

Comptabilisé qu'une seule fois pour le/la juge arbitre et le/la responsable des résultats pour une compétition de routines.

Ne concerne pas le/la juge arbitre assistant/e et le/la responsable des résultats assistant/e.

CLUBS

Organisateur compétitions figures imposées et routines	CHF 300.-	½ journée (4h ou moins)
	CHF 600.-	journée complète (plus de 4h)
Organisateur tests	CHF 150.-	par jour

A la charge de la Commission Technique Romande de Natation Artistique (CTR-NA).

Location

Tout club demandant la location de la sonorisation de la RSR concernant une compétition cup, devra payer 50.- CHF à la région. Pour tout autre demande, le club devra contacter le comité directeur.

AGES

Romandie, Suisse et World Aquatics

Catégories dames	Ages	Catégories Messieurs	Ages
J4	10 ans et plus jeunes	J4	10 ans et plus jeunes
J3	12 ans et plus jeunes	J3	12 ans et plus jeunes
J2 (Youth)	13 - 15 ans	J2 (Youth)	13 - 16 ans
J1 (Junior)	15 – 19 ans	J1 (Junior)	15 – 20 ans
Elite	15 ans et plus âgées	Elite	15 ans et plus âgés
U3	12 ans et plus jeunes	U3	12 ans et plus jeunes
U2	15 ans et plus jeunes	U2	16 ans et plus jeunes
U1	24 ans et plus jeunes	U1	24 ans et plus jeunes

Romandie, Suisse

Masters					
Solo, duo, duo mixte	20 -29 ans	30 – 39 ans	40 – 49 ans	50 – 59 ans	60 ans et plus âgés
Groupe	20 – 34 ans	35 – 49 ans	50 – 64 ans	65 ans et plus âgés	
Free combination	20 – 34 ans	35 – 49 ans	50 – 64 ans	65 ans et plus âgés	

En duo, duo mixte, groupe et free combination, nous appliquons la moyenne d'âge sans le/la remplaçant/e.

Pour les athlètes souhaitant participer à des concours internationaux de Masters à l'étranger, les dispositions de la fédération étrangère s'appliquent.

Swiss Aquatics

Association Romande de Natation

Le président

La directrice technique

Natation Artistique

Arnaldo Fedrigo

Ariane Jardin